



Guide pratique des dispositifs de soutien à la recherche



LA RÉGION INVESTIT
POUR LA RECHERCHE

centre-valdeloire.fr

Version 2026

RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE





Anne Besnier

Vice-Présidente du Conseil régional
chargée de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Soutenir la production de connaissances et le déploiement d'innovations transformatrices pour le territoire

Deux ans après l'adoption du SRESRI en octobre 2023, la Région Centre-Val de Loire a profondément renouvelé ses dispositifs de soutien à la recherche en concertation avec les établissements, les organismes de recherche et l'écosystème de l'innovation. Nos objectifs étaient de renforcer leur impact socio-économique et leur intégration dans l'écosystème, avec à cœur l'idée de faire de Centre-Val de Loire un territoire de sciences, un territoire accueillant pour les scientifiques.

Nous disposons désormais d'un éventail d'outils au service de plusieurs ambitions et en particulier celles d'attirer et accompagner les talents, de renforcer la présence de la recherche régionale à l'échelle européenne et de soutenir les dynamiques de collaboration, notamment avec les entreprises. Ils contribuent également à préparer l'avenir par exemple par l'acquisition d'équipements structurants et différenciants, porteurs de véritables signatures territoriales dans des domaines de spécialisation clairement identifiés.

Ce guide est construit pour faciliter l'orientation des chercheurs, des laboratoires et de leurs projets vers le bon dispositif régional. Il est au service de ceux qui, par leurs travaux de recherche fondamentale et appliquée, créent l'innovation, font rayonner l'excellence académique de notre territoire et participent ainsi à son attractivité.

SOMMAIRE

La Région soutient les projets de recherche et d'innovation.....3

L'appui aux projets de recherche doctoraux.....4

L'appel à projet de recherche d'intérêt régional.....5

Les projets d'innovation s'inscrivant dans un domaine prioritaire de la région.....6

Le soutien aux projets innovants à fort potentiel.....7

La Région investit dans les infrastructures et les équipements.....8

Les projets liés aux DPS et aux secteurs prioritaires de l'économie régionale.....9

L'appel à projet équipements scientifiques.....10

La Région accompagne les carrières.....11

Accueil des post-doctorantes et de post-doctorants.....12

Accueil des nouvelles et des nouveaux recrutés.....13

Accompagnement des projets portés par des jeunes chercheuses et chercheurs.....14

Accompagnement des nouvelles et des nouveaux titulaires de l'HDR.....15



Cérémonie d'accueil des nouveaux chercheurs permanents dans l'hémicycle de l'hôtel de Région le 5 février 2025



La Région soutient les projets de recherche et d'innovation

Nous savons que la recherche exige des moyens et des conditions optimales, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour vous offrir les **ressources nécessaires** à la **réalisation de vos ambitions**.

Notre engagement se traduit par des **programmes de soutiens adaptés à vos besoins**, favorisant ainsi les synergies entre les universités, les centres de recherche et les entreprises locales.

Nous croyons en la puissance de l'innovation pour transformer notre société et notre économie. En investissant dans vos projets, nous investissons dans l'avenir de notre région. **Ensemble, faisons de la région Centre-Val de Loire un exemple de réussite.**

La Région espère stimuler l'innovation et renforcer sa compétitivité dans divers secteurs et compte **favoriser le dynamisme régional par l'appui de la Région Centre-Val de Loire à la recherche.**

Vous travaillez dans un établissement public de recherche et vous souhaitez financer des recherches transformatrices pour le territoire ?

L'appui aux projets de recherche doctoraux

(bourses doctorales)

Pour quels projets ?

Les bourses sont attribuées pour une durée maximale de trois ans à de jeunes étudiantes et étudiants titulaires d'un master et préparant une thèse dans une unité de recherche située sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, tout en étant inscrits dans l'une des deux universités de la région, Orléans ou Tours, ou à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Centre Val de Loire.

Aide financière

En 2025, la Région a attribué 50 bourses doctorales financées à 50%.



Conditions d'éligibilité :

- Tout type de cofinancement est éligible, qu'il soit issu des fonds propres du bénéficiaire ou qu'il soit accordé par un organisme public ou privé, national, européen ou international.
- Le processus et le calendrier de définition des quotas attribués aux différentes écoles doctorales sont placés sous la responsabilité collective de leurs établissements gestionnaires.
- Un appel à candidatures devra être lancé auprès des étudiantes et étudiants de master ou déjà titulaires d'un master (inscrit.es ou non dans les universités d'Orléans ou de Tours ou de l'INSA-CVL).
- La Région souhaite que ces bourses soient attribuées en priorité à de jeunes candidat.es, soit à des candidat.es âgés de moins de 30 ans. Des dérogations ne pourront être considérées que si elles sont notifiées et justifiées auprès de la Région.

L'appel à projets de recherche d'intérêt régional

(APR-IR)

Pour quels projets ?

- Des projets répondant aux problématiques socio-économiques et environnementales du territoire régional.
- Des projets répondant aux différentes politiques publiques de la Région pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses propres politiques.
- Des projets s'inscrivant dans la démarche « Sciences et Société » reposant sur une collaboration entre équipes de recherche et organisations de la société civile à but non lucratif, pour répondre à des questions sociétales et citoyennes.

Aide financière

- Jusqu'à 200 000 € par projet.
- Projet financé à 100% (hors personnel titulaire).



Conditions d'éligibilité :

- Il faut que le projet soit géré par un établissement public de recherche implanté en Région Centre-Val de Loire.
- Il faut obtenir un partenariat avec un acteur non-académique régional, exprimant un besoin de recherche et capable de valoriser les résultats du projet.

Les projets d'innovation s'inscrivant dans un domaine prioritaire de la région *(Feder Action 2)*

Concerne les projets en lien avec une de ces thématiques :

- L'ingénierie et la métrologie environnementale pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles.
- Les biotechnologies et services appliquées à la santé.
- Les biotechnologies et services appliquées à la cosmétique.
- Les composants et sous-systèmes pour l'optimisation de la gestion et du stockage de l'énergie.
- Les technologies de l'information et de la communication et services pour le tourisme patrimonial.

Aide financière

Projet à partir de 50 000 € avec un financement à hauteur de 60%.



Conditions d'éligibilité :

- Le projet doit être porté par un établissement public de recherche implanté en Région Centre-Val de Loire.
- Le projet doit être mené en partenariat avec un acteur économique régional exprimant un besoin de R&D et ayant une stratégie de développement intégrant les résultats du projet.

Le soutien aux projets innovants à fort potentiel

(Feder STEP)

Concerne les projets en lien avec des thématiques :

- Liées aux technologies numériques.
- Liées à l'innovation de très haute technologie.
- Liées aux technologies propres et économes en ressources.
- Liées aux biotechnologies.

Aide financière

- A partir de 50 000 € par projet.
- Le projet peut être financé jusqu'à 100% des dépenses éligibles sous réserve de la réglementation en matière d'aide d'état.



Conditions d'éligibilité :

- Être porté par un établissement public de recherche implanté en Région Centre-Val de Loire.
- Être mené en partenariat avec un acteur économique régional exprimant un besoin de recherche clairement identifié et ayant une stratégie de développement intégrant les résultats du projet.
- Le projet doit concerner le développement d'une technologie critique, qu'elle soit dite de "rupture" ou qu'elle permette de réduire une dépendance stratégique de l'UE.



La Région investit dans les infrastructures et les équipements

Les installations modernes et des technologies avancées sont essentielles pour permettre aux chercheurs de mener à bien leurs projets et d'atteindre **l'excellence scientifique**. Grâce à des investissements continus de la Région, nous avons pu développer des **plateformes technologiques de pointe**, des **espaces de collaboration** innovants et des **infrastructures de recherche**.

Le soutien de la Région Centre-Val de Loire se traduit par l'acquisition de nouveaux équipements, la modernisation des installations existantes et la création de nouveaux espaces dédiés à la recherche. **Cette politique d'investissement renforce la compétitivité de notre région et attire des talents scientifiques de renommée internationale.**

Vous souhaitez disposer d'équipements de pointe pour mener une recherche d'excellence ?

Les projets liés aux DPS* et aux secteurs prioritaires de l'économie régionale (Feder Action 1)

*Domaines prioritaires de spécialisation de la stratégie régionale d'innovation

Pour quels projets ?

- Des projets d'acquisition d'équipements structurants regroupés au sein de plateaux techniques largement ouverts aux laboratoires et aux entreprises.
- Des projets liés à des opérations de rénovation et/ou de mise aux normes de bâtiments directement liés à l'utilisation scientifique des équipements qui y sont implantés.
- Des projets liés à des opérations plus larges (construction, remise aux normes) concernant les bâtiments destinés à abriter de tels équipements structurants dans les centres de recherche, si cette dimension immobilière bénéficie d'un apport significatif en fonds propres de la part des centres de recherche et des entreprises.

Aide financière

- Minimum 50 000 € par projet.
- Le projet peut être financé jusqu'à 60% des coûts.

Conditions d'éligibilité :

- Être porté par un établissement public de recherche, une structure intermédiaire en innovation notamment les centres de ressources technologiques ou les cellules de diffusion technologique, une TPE/PME, une ETI dans le cadre de projets collaboratifs impliquant des PME, ou une structure d'appui à l'innovation, collectivités territoriales et leurs groupements ou délégataires.
- Il faut que le projet contribue à la structuration de la recherche dans le DPS concerné.

L'appel à projets d'équipements scientifiques

Pour quels projets ?

- Soutenir l'acquisition d'équipements scientifiques de pointe.
- Encourager l'adoption de bonnes pratiques de science ouverte.
- Renforcer la collaboration et l'interconnexion des plateformes de recherche.

Aide financière

- Le budget alloué à cet appel à projet est de 2 M€ au titre de 2026.
- Seules les opérations dont le coût total est compris entre 100 000 et 1 500 000 € HT sont éligibles.
- Le taux d'intervention de la Région est fixé à 60% maximum du coût total du projet, dans la limite de 600 000€ de subvention régionale par projet.

Conditions d'éligibilité :

- Les structures éligibles sont les unités de recherche, les unités expérimentales et les unités de service des établissements publics de recherche basés en région Centre-Val de Loire (universités, organismes nationaux de recherche...)
- Les projets doivent viser l'acquisition d'équipements scientifiques innovants et contribuer à l'amélioration de la qualité des travaux de recherche.
- Les projets détaillent la manière dont les objectifs nationaux et européens en matière de science ouverte, telles que la publication en libre accès, le partage de données, et l'utilisation de logiciels open source sont pris en compte.
- Les projets doivent démontrer leur engagement envers la collaboration en ouvrant l'accès à leurs plateformes de recherche à d'autres institutions et partenaires publics et privés.
- Les projets doivent avoir un impact positif sur le développement de l'écosystème de recherche régional.



la Région Centre-Val
de Loire finance 90
½ bourses de thèse
par an.

La Région accompagne les carrières scientifiques

La Région vous soutient tout au long de votre carrière par des **dispositifs automatiques**.

La Région Centre-Val de Loire est fière de soutenir les carrières de ses chercheuses et de ses chercheurs, **véritables moteurs de l'innovation**. Le succès de la recherche repose non seulement sur des projets ambitieux, mais aussi sur **des parcours professionnels épanouissants**.

Grâce à des programmes de financement et à des bourses de recherche, nous soutenons les chercheuses et les chercheurs à chaque étape de leur parcours scientifique. Nous valorisons leur travail en promouvant **la reconnaissance et la visibilité de leurs contributions scientifiques**.

La Région vous soutient
tout au long de votre
carrière par des **dispositifs
automatiques**

Accueil de post-doctorantes et de post-doctorants

(POST-DOC MSCA)

Pour quels projets ?

Ce dispositif permet de financer le contrat postdoctoral d'un ou d'une jeune chercheur·euse dont le projet MSCA PF a été considéré excellent à l'issue de son évaluation par la Commission européenne mais qui n'a pas été financé faute de budget suffisant.

Aide financière

- Subvention de 80 000 € permettant de financer un contrat de travail de 12 mois minimum et une partie des frais de fonctionnement induits.



Conditions d'éligibilité :

- Avoir obtenu un sceau d'excellence de la Commission européenne lors de l'appel à projet MSCA PF (note supérieure à 85 points sur 100).
- Être une chercheuse ou un chercheur souhaitant mener un projet de recherche en région Centre-Val de Loire dans le cadre d'une mobilité internationale.
- Les candidates et les candidats peuvent être de toute nationalité.

Accueil des nouvelles et des nouveaux recruté.es *(bourses M2)*

Pour quels projets ?

- Le dispositif des bourses M2 est une attribution de subvention à tous.tes les jeunes chercheuses et les jeunes chercheurs recruté.es sur poste permanent.
- Il permet d'assurer le financement d'un ou plusieurs stagiaires de niveau master 2 pendant 6 mois minimum et de démarrer ainsi leur activité de recherche dans les meilleures conditions.

Aide financière

- Subvention de 6 000 €

Conditions d'éligibilité :

- Cette aide est attribuée automatiquement aux chercheurs et chercheuses nouvellement recrutés pour leur permettre d'accueillir des étudiants en master.
- Le nombre de bénéficiaires est estimé entre 50 et 60 chaque année.
- Chaque établissement employeur a transmis à la Région la liste des personnels permanents ayant été recrutés dans l'année.
- Chaque jeune chercheur ou chercheuse bénéficiera d'un délai de 36 mois pour mobiliser ce financement, à compter de sa date de recrutement.

Accompagnement des projets portés par des jeunes chercheuses et chercheurs (ANR JCJC)

Pour quels projets ?

- Un financement relais pour toutes les jeunes chercheuses et tous les jeunes chercheurs porteurs.euses d'un projet ANR Jeunes Chercheuses Jeunes Chercheurs (ANR JCJC) jugé·es excellent.es mais dont le projet est non financé faute de budget suffisant (et donc inscrit sur liste complémentaire).
- Le financement permettra le recrutement de personnels techniques et l'achat de consommables de laboratoire, sous réserve d'un engagement à redéposer un projet lors d'un prochain appel à projets de l'ANR.

Aide financière

- 60 000 €



Conditions d'éligibilité :

- Le projet ANR JCJC doit avoir été inscrit sur liste complémentaire par l'ANR et ne pas avoir reçu de financement.
- Le porteur ou la porteuse s'engage à redéposer un projet lors d'un prochain appel à projets génériques de l'ANR (AAPG).

Accompagnement des nouvelles et des nouveaux titulaires de l'HDR*

* Habilitation à diriger des recherches

Pour quels projets ?

L'HDR est une habilitation par un cofinancement de thèse qui confère une reconnaissance de la production scientifique pour tous·tes les jeunes chercheurs·euses permanent·es qui obtiennent leur habilitation à diriger des recherches.

Aide financière

- Le contrat doctoral est financé à 50% sur une durée maximale de 36 mois.
- Entre 35 et 40 chercheuses et chercheurs en sont bénéficiaires chaque année.

Conditions d'éligibilité :

- La chercheuse ou le chercheur titulaire de l'HDR doit impérativement effectuer ses travaux dans un établissement public de recherche régional.
- La doctorante ou le doctorant devra être inscrit.e dans l'une des cinq écoles doctorales du Collège doctoral du Centre-Val de Loire et effectuer ses travaux dans une unité de recherche basée en région.
- La codirection de thèse est possible, mais la chercheuse ou le chercheur nouvellement titulaire de l'HDR doit détenir le taux d'encadrement le plus élevé.
- Dans le cadre de ce dispositif, les chercheuses et les chercheurs permanents sont fonctionnaires (qu'ils soient stagiaires ou titulaires) ou sous contrat à durée indéterminée.

ATTENTION : Il n'est pas possible de cumuler deux cofinancements de thèse issue de ce dispositif.

Contacts : Région Centre-Val de Loire

+33 (0)2 38 70 30 30

9 Rue Saint-Pierre Lentin, 45000 Orléans